SOMMAIRE

ÉDITORIAL

La facture de 500 millions ne change pas nos priorités de l'automne

DES NOUVELLES DE LA CUM

Facture de 500 millions aux municipalités
Des difficultés de la concertation

DOSSIER

Création du ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Les exclus de Montréal davantage marginalisés ?

LE SPPMM EN ACTION

À quoi sert votre syndicat ?

HUMEURS

S'Trudel aux pommes à la Chevrette
Recette de déficit zéro à la mode de chez nous

PROFIL

Septembre 1997 Volume 8 - Numéro 3

Bulletin d'information du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal

La facture de 500 millions ne change pas nos priorités de l'automne

par Michel Vézina
président

Nous nous attendions à un été chaud et pénible. Nous pensions passer les vacances à discuter de réaménagements en vue de diminuer les coûts de main-d'oeuvre, dans le contexte de la facture de 500 millions de dollars que les villes récolteront à compter de 1998.

La bisbille qui règne actuellement entre les villes-centres et la banlieue, les villes de la deuxième et de la troisième couronne, l'UMQ et l'UMRCQ ont retardé les discussions, mais ce n'est que partie remise. Lorsque le gouvernement en aura fini avec les villes, ce sera notre tour. Québec se dit maintenant disposé à donner aux villes des « outils » de négociation. Des rumeurs circulent quant à d'éventuelles modifications à l'article 45 du Code du travail et à l'abolition des planchers d'emploi. Et la menace d'une loi spéciale n'est pas écartée.

De son côté, le maire a cavalièrement convoqué les syndicats un lundi matin, à 7 h 30, pour leur faire part de son intention de faire payer aux employés de la Ville 90 % de la note qui lui serait dévolue, soit 42 sur 47 millions de dollars. Le Syndicat des professionnels est reconnu pour son ouverture d'esprit, mais comment discuter de demandes parfaitement loufoques ?

Pour l'instant, nous ne modifions pas notre plan d'action de l'automne. Nous n'envisageons pas de mini-négociations, et les priorités restent les mêmes : régler la convention collective 1995-1997 de la CUM ; consulter nos membres de la Ville et de la CUM en vue de déposer un projet de convention collective pour les trois prochaines années ; achever la négociation de la récupération du 1 % de notre masse salariale résultant de l'abrogation de la loi 102 ; et poursuivre le dossier des requête en 39 pour l'intégration des cols blancs en informatique et des cadres qui devraient relever de notre juridiction syndicale.

Dans son ensemble, notre plan d'action ne se trouve pas non plus modifié par la réflexion stratégique que nous avons faite au printemps dernier. Notre mission reste sensiblement la même, c'est-à-dire représenter les intérêts collectifs de nos membres et, plus spécifiquement, intervenir en faveur du maintien et de l'amélioration de leur statut professionnel et de

leurs conditions économiques. La réflexion que nous avons faite sur les valeurs qui doivent sous-tendre notre action teintera toutefois nos interventions de façon quelque peu différente.

L'évaluation en grande partie positive du travail accompli depuis trois ans nous indique que la stratégie générale du syndicat doit en être une de consolidation et de rajustement. Nous devons principalement élaborer des stratégies efficaces de développement de notre organisation et actualiser les services que nous offrons à nos membres de façon qu'ils collent davantage à leurs besoins et à leurs attentes.

Bien sûr, notre priorité demeure toujours de négocier et de gérer nos conventions collectives, mais nous devons aussi accroître notre « membership » et mobiliser nos membres ; consolider le rôle des responsables de section et former une relève ; et, enfin, maintenir nos interventions publiques tout en les ajustant au contexte sociopolitique en constante évolution. Pour ce faire, il nous reste encore à mettre en place les moyens nécessaires à la concrétisation de ces objectifs. Cette dernière étape de la planification stratégique sera réalisée dès la rentrée.

La facture de 500 millions ne change pas nos priorités de l'automne

par Michel Vézina
président

Nous nous attendions à un été chaud et pénible. Nous pensions passer les vacances à discuter de réaménagements en vue de diminuer les coûts de main-d'oeuvre, dans le contexte de la facture de 500 millions de dollars que les villes récolteront à compter de 1998.

La bisbille qui règne actuellement entre les villes-centres et la banlieue, les villes de la deuxième et de la troisième couronne, l'UMQ et l'UMRCQ ont retardé les discussions, mais ce n'est que partie remise. Lorsque le gouvernement en aura fini avec les villes, ce sera notre tour. Québec se dit maintenant disposé à donner aux villes des « outils » de négociation. Des rumeurs circulent quant à d'éventuelles modifications à l'article 45 du Code du travail et à l'abolition des planchers d'emploi. Et la menace d'une loi spéciale n'est pas écartée.

De son côté, le maire a cavalièrement convoqué les syndicats un lundi matin, à 7 h 30, pour leur faire part de son intention de faire payer aux employés de la Ville 90 % de la note qui lui serait dévolue, soit 42 sur 47 millions de dollars. Le Syndicat des professionnels est reconnu pour son ouverture d'esprit, mais comment discuter de demandes parfaitement loufoques ?

Pour l'instant, nous ne modifions pas notre plan d'action de l'automne. Nous n'envisageons pas de mini-négociations, et les priorités restent les mêmes : régler la convention collective 1995-1997 de la CUM ; consulter nos membres de la Ville et de la CUM en vue de déposer un projet de convention collective pour les trois prochaines années ; achever la négociation de la récupération du 1 % de notre masse salariale résultant de l'abrogation de la loi 102 ; et poursuivre le dossier des requête en 39 pour l'intégration des cols blancs en informatique et des cadres qui devraient relever de notre juridiction syndicale.

Dans son ensemble, notre plan d'action ne se trouve pas non plus modifié par la réflexion stratégique que nous avons faite au printemps dernier. Notre mission reste sensiblement la même, c'est-à-dire représenter les intérêts collectifs de nos membres et, plus spécifiquement, intervenir en faveur du maintien et de l'amélioration de leur statut professionnel et de leurs conditions économiques. La réflexion que nous avons faite sur les valeurs qui doivent sous-tendre notre action teintera toutefois nos interventions de façon quelque peu différente.

L'évaluation en grande partie positive du travail accompli depuis trois ans nous indique que la stratégie

générale du syndicat doit en être une de consolidation et de rajustement. Nous devons principalement élaborer des stratégies efficaces de développement de notre organisation et actualiser les services que nous offrons à nos membres de façon qu'ils collent davantage à leurs besoins et à leurs attentes.

Bien sûr, notre priorité demeure toujours de négocier et de gérer nos conventions collectives, mais nous devons aussi accroître notre « membership » et mobiliser nos membres ; consolider le rôle des responsables de section et former une relève ; et, enfin, maintenir nos interventions publiques tout en les ajustant au contexte sociopolitique en constante évolution. Pour ce faire, il nous reste encore à mettre en place les moyens nécessaires à la concrétisation de ces objectifs. Cette dernière étape de la planification stratégique sera réalisée dès la rentrée.

Des nouvelles de la CUM

Facture de 500 millions aux municipalités

Des difficultés de la concertation

par Suzanne Turgeon
préposée à la planification, cum

Ne voila-t-il pas que le Gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires municipales, a décidé de mettre à contribution les municipalités pour réduire son déficit budgétaire. La logique gouvernementale en la matière est simple. En se retirant du financement de certains services qu'il juge de nature locale, il présume que les municipalités pourront en assumer la facture sans que les contribuables ne s'en ressentent trop : quelques rationalisations de services (par la mise en commun, par exemple), quelques réductions d'effectif ou de salaires et le tour serait joué. Ainsi, il n'aurait pas l'odieux d'augmenter lui-même ses propres impôts et taxes qui atteignent déjà des niveaux vertigineux.

La logique gouvernementale est cependant prise en défaut puisque, depuis l'annonce du transfert de 500 millions de responsabilités nouvelles aux municipalités, la révolte gronde. On assiste même à des déchirements sur la place publique de nos élus municipaux. Est-il possible que les municipalités n'aient pas de marge de manoeuvre suffisante pour absorber le transfert gouvernemental et qu'elles se rebiffent ainsi dans l'intérêt de leurs contribuables surtaxés ? Ou tout simplement le discours de nos édiles municipaux serait-il à saveur électorale dominante : en n'augmentant par les taxes et en ne réduisant ni les services ni les conditions de travail de leurs employés, leur réélection serait d'autant facilitée. Et c'est ainsi que sont jetés par dessus bord tous les discours et les palabres (que nous connaissons bien pour les avoir dans bien des cas rédigés dans le cadre de nos activités professionnelles) sur l'utilité et même la nécessité de la concertation comme voie privilégiée de résolution des conflits.

La marge de manoeuvre des municipalités est-elle suffisante ?

L'autonomie dont disposent les municipalités dans la gestion des services dits locaux fait en sorte qu'il y a probablement autant de situations qu'il y a de municipalités. Chaque conseil municipal utilise, en effet,

les outils fiscaux et budgétaires que le gouvernement met à sa disposition de la manière qu'il juge appropriée en vue d'atteindre ses objectifs dans le contexte de sa philosophie de gestion, et si l'on veut être cynique, de réaliser ses promesses électorales. Les municipalités déterminent ainsi le niveau de leurs dépenses et le mode de récupération qu'elles privilégieront auprès de leurs diverses catégories de contribuables. Aussi chaque municipalité peut-elle être en mesure de démontrer que sa gestion et les ponctions de fonds qu'elle opère auprès des contribuables est la plus optimale possible, et qu'elle n'est en mesure ni d'augmenter les taxes ni de comprimer ses dépenses sans réduire ses services en deçà d'un seuil acceptable. La position du monde municipal semble donc en être une qui n'a pas dépassé le premier degré, la réaction spontanée, la fin de non-recevoir.

Il est probable que le seul poste budgétaire que nombre de conseils de ville seraient prêts à reconsidérer volontiers est celui afférent à la masse salariale et aux autres bénéfices que touchent leurs employés. Par le biais de modifications législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les municipalités n'auraient pas ainsi à porter l'odieux de décisions impopulaires. Au moment de mettre sous presse, l'Union des municipalités du Québec semblait pouvoir se satisfaire de telles modifications législatives touchant les planchers d'emploi, les congés de cotisation de l'employeur à la caisse de retraite, en cas de surplus actuariel, et d'une ouverture sur la sous-traitance. Il est clair que pour la Communauté urbaine de Montréal, la légalisation des congés de cotisation, qui serait probablement mise en vigueur rétroactivement, lèverait le nuage d'inquiétude qui plane depuis qu'un recours collectif a été intenté dans le but d'invalider le congé de cotisation que la Communauté s'est octroyé unilatéralement depuis plusieurs années.

En définitive n'est-ce pas là l'objectif réel du délestage de responsabilités de Québec vers les municipalités, comprimer les coûts et réduire les conditions de travail des employés municipaux. Cette hypothèse pourrait se confirmer d'autant plus que la situation des finances gouvernementales bénéficie actuellement des effets de la reprise économique.

Le coût de la proposition gouvernementale

Les simulations que nous avons effectuées sur l'augmentation du fardeau fiscal des propriétés résidentielles unifamiliales, à la suite du transfert de 500 millions proposé par le ministre Trudel, indique qu'à Montréal la facture moyenne de taxes du contribuable augmenterait de 116 $, à Verdun de 212 $ et à Westmount de 377 $, alors qu'à Laval le coût moyen supplémentaire pour le contribuable propriétaire d'une résidence unifamiliale serait de 144 $, à Longueuil de 193 $, à Repentigny de 206 $ et à Saint-Eustache de 214 $. Les sommes en jeu sont en fait comparables d'une municipalité à l'autre dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal.

Il ne faudrait pas que nos édiles municipaux de la

périphérie oublient qu'en 1992, lors de la réforme Ryan de la fiscalité, les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal ont casqué à raison de 81 $ par habitant, alors que le reste du Québec s'en est tiré à raison de 27 $ par habitant.

Le bât blesse d'autant plus sur l'île de Montréal que cette augmentation, qui entrerait en vigueur dès janvier prochain, s'ajoute à la récente augmentation des taxes scolaires qui frappe durement les propriétaires fonciers cet automne et à plus ou moins court terme les locataires. Rappelons que les contribuables de l'île doivent assumer 75 % du 102 millions de dollars que Québec a transféré aux conseils scolaires de la province. Bien sûr, si la hausse des impôts et des taxes avait été une solution envisageable par Québec, les mêmes contribuables auraient eu à assumer la facture, mais par une voie différente.

Par ailleurs, de nouvelles compressions dans les services de santé, les services sociaux et l'éducation dans son sens noble, qui ne se réduit pas à une seule question de financement du transport des écoliers, ne peuvent non plus être envisagées. Elle ne pourraient qu'entraîner des coûts sociaux incalculables non seulement à court terme, mais et plus grave encore, à long terme. La seule issue viable ne peut que résider dans la croissance de notre richesse collective, de notre appareil de production et des possibilités d'emploi des travailleurs, ce qui réduira d'autant l'aide que l'État doit apporter aux chômeurs et aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Et la concertation alors ?

Depuis au moins dix ans tous les gourous de la gestion publique et même privée ont fait leurs beaux jours des discours sur la concertation. Au Québec, ce discours a été largement adopté; ne parle-t-on pas du modèle québécois de gestion du déficit par opposition au modèle ontarien, centralisateur et interventionniste. Des mécanismes ont été mis en place et des structures créées uniquement sur le choix de la voie de la concertation. La Ville de Montréal n'avait-elle pas à un certain moment un Service de la planification et de la concertation ? Les conseils régionaux de développement (CRD) et la Table des préfets et maires de la grande région de Montréal ne sont-ils pas les meilleurs exemples de structures fondées sur la volonté de concertation de nos élus municipaux ?

Les atavismes séculaires refont ici surface : là où il y a de l'homme, il y a de l'hommerie ; là où il y a de la politique, il y a de l'électoralisme ; là où il y a une facture à payer, rien ne va plus. Pas question de payer davantage que le voisin. Il ne faudrait cependant pas que nos éclairés édiles municipaux de la périphérie oublient qu'en 1992, lors de la réforme Ryan de la fiscalité, les municipalités de la

Communauté urbaine de Montréal ont casqué à raison de 81 $ par habitant, alors que le reste du Québec s'en est tiré à raison de 27 $ par habitant. Je ne me souviens pourtant pas qu'il y ait eu à ce moment de cris et de grincements de dents, ni de discours enflammés sur l'iniquité des propositions gouvernementales. *O tempora ! o mores !*

Les maires des municipalités du Québec sont ainsi en train de mettre en danger des acquis si durement réalisés en matière de concertation. Cette crise pourrait même ramener la société québécoise quelques décennies en arrière, à une époque que l'on a qualifiée depuis de grande noirceur. Vient un moment dans l'histoire des peuples où de grandes décisions s'imposent, et c'est dans ces décisions que se déterminent la valeur et l'avenir des nations. Nos maires devraient donner l'exemple et retrouver la voie de la raison.

Création du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Les exclus de Montréal davantage marginalisés ?

par Alain Côté

vice-président Organisation

Avant de procéder à la création du nouveau ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le gouvernement du Québec avait énoncé dans un livre vert les principes qui devaient y présider. Parmi les principaux, mentionnons l'intégration des assistés sociaux à l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise et la fusion des services publics d'emploi au sein d'un réseau unique et décentralisé de centre locaux d'emploi. Pourtant, force est de constater que la nouvelle structure proposée semble ignorer ces principes. Québec a opté pour la fragmentation en faisant cohabiter plutôt que fusionner la Sécurité du revenu et Emploi-Québec. Cette dernière entité sera, à toutes fins utiles, étanche puisqu'elle jouira d'un statut d'unité autonome de service. Quel sera l'impact de ce choix ? Et dans quelle mesure cette réorganisation des services publics d'emploi est-elle valable pour Montréal, « capitale canadienne de la pauvreté » ?

Tout comme dans plusieurs autres domaines, Montréal vit une situation particulière en matière de sécurité du revenu. Alors que partout au Québec, c'est le gouvernement provincial qui gère les programmes, à Montréal, c'est la ville qui assume cette responsabilité. Cette situation date de la crise des années 1930, alors que la Ville prenait le relais de la Société Saint-Vincent-Paul dans la gestion du secours direct. Et lorsque le gouvernement du Québec a adopté sa première loi sur l'aide sociale, on trouva plus avantageux de négocier un contrat de service avec la Ville qui détenait déjà une expertise et une infrastructure adaptée aux besoins des assistés sociaux. Depuis, ce contrat a été renouvelé, et les services de développement de l'employabilité se sont ajoutés à l'aide financière à partir des années 1980.

Être pauvre dans une grande ville comme Montréal, c'est être seul, avoir faim, être mal logé et être culturellement défavorisé. Ces attributs sont indissociables. Aujourd'hui, on compte 189 325 prestataires de la sécurité du revenu à Montréal, dont 129 623 adultes et 59 702 enfants. Une proportion de 61 % d'entre eux, soit 78 146 adultes, reçoit l'aide de dernier recours depuis plus de quatre ans. Ainsi, on observe que la durée de l'aide est de plus en plus longue. Le chômage et l'exclusion deviennent des phénomènes de plus en plus chroniques.

Par ailleurs, la gestion des « dispositifs antipauvreté » à Montréal se distingue, par rapport au reste du Québec, par le nombre imposant d'assistés sociaux auxquels ceux-ci s'adressent. Bien qu'elle compte moins de 17 % de la population du Québec, la Ville de Montréal accueille le quart de tous les assistés sociaux. De plus, pauvreté se conjugue avec ethnicité, comme c'est le cas dans tous les grands centres urbains occidentaux. Ainsi, 37 % des prestataires de l'aide sociale de Montréal sont nés à l'extérieur du Canada, ce qui représente plus de 44 000 familles. Des quartiers ethniques, comme Parc-Extension, Côte-des-Neiges, Villeray et Saint-Michel, ont vu leur taux de dépendance sociale augmenter de 27 % à 35 %, au cours des sept dernières années. Enfin, Montréal compte 35 000 jeunes prestataires de la sécurité du revenu, de loin la plus forte concentration de jeunes pauvres au Québec. Au fil des ans, la dépendance à l'aide sociale est devenue un phénomène de génération.

Une expertise développée depuis 65 ans

Actuellement, 1 100 employés de la Ville de Montréal offrent des services directs d'aide financière et d'employabilité dans un réseau de 22 centres Travail-Québec. Chaque année, ces employés reçoivent plus de 800 000 personnes qu'ils desservent, conseillent et encadrent tout en fournissant des services de références et de suivi à plus de 1 500 organismes communautaires et institutionnels. En plus de la sécurité du revenu, la Ville intervient auprès des populations démunies dans le développement économique des quartiers, le développement social et communautaire, l'habitation (HLM) et l'aménagement urbain.

Sa précieuse expertise en matière de sécurité du revenu, Montréal l'a développée depuis 65 ans et elle doit la conserver pour le plus grand bien de tous. L'équilibre du tissu social de Montréal a été jusqu'à maintenant préservé, mais il pourrait être compromis si l'approche du gouvernement ne traite en priorité que la main-d'oeuvre la plus facile à placer sur le marché du travail.

Le contrat de service qui lie le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal doit prendre fin le 1er janvier 1999, et la décision quant à son avenir se prendra d'ici peu. Si Québec impose sa nouvelle structure dans toutes les régions de façon uniforme, Montréal pourrait perdre la gestion des programmes d'employabilité et d'insertion destinés aux assistés sociaux. Dans la loi, il est prévu que Montréal fasse l'objet d'un traitement particulier, étant donné sa situation de métropole. De quel traitement il s'agit, nul ne le sait. Le tout se concocte en vase clos sans que Montréal ne soit convié à la discussion. Par ailleurs, en raison de la faiblesse de l'administration actuelle, il nous apparaît peu probable que quoi que ce soit de valable pour les assistés sociaux de Montréal soit négocié avec Québec.

Étant donné la problématique particulière de la pauvreté à Montréal, nous croyons qu'il importe que le contrat de service de la Ville soit reconduit et que les montants alloués aux mesures d'aide à l'emploi du fédéral et du provincial soient récupérés. De surcroît, nous croyons que l'administration municipale pourrait innover en mettant en oeuvre un plan de lutte contre la pauvreté et en favorisant davantage de concertation entre les services municipaux qui n'ont d'autre volonté que de créer de nouvelles solidarités

et de nouveaux partenariats avec le milieu montréalais. Bref, ce plan devrait s'appuyer sur une approche globale et intégrée, susceptible d'assurer une cohérence des interventions en amont et en aval des parcours d'insertion.

Vers une approche intégrée de lutte contre la pauvreté

Logiquement, la création du ministère québécois de l'Emploi et de la Solidarité aurait dû concrétiser les orientations contenues dans le livre vert sur la réforme de la sécurité du revenu. Ces orientations, qui faisaient consensus, prescrivaient principalement la fusion des mesures actives de Développement des ressources humaines Canada avec celles du gouvernement du Québec qui, comme on le sait, sont encore gérées par deux structures séparées, soit le ministère de la Sécurité du revenu et la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

Le 12 février dernier, le Conseil des ministres allait de l'avant et décidait de confier à une structure ministérielle la gestion des services publics d'emploi. Ce ministère aurait intégré, au sein d'un réseau unique de centre locaux d'emploi, les mesures passives de sécurité du revenu et les mesures actives d'emploi. Cependant, le gouvernement Bouchard a renversé sa décision et adopté, sans débat ou presque, une loi qui séparera les mesures passives des mesures actives aussi bien pour les assistés sociaux que pour les prestataires de l'assurance-emploi.

Le principe de la séparation des activités relatives à l'administration et au contrôle des allocations de celles touchant le placement était généralement admis dans les années 1960 et 1970. Le contexte de l'époque exigeait des services publics d'emploi de trouver de la main-d'oeuvre supplémentaire, de créer des centres de placement fournissant des services aux employeurs et à tous les demandeurs d'emploi. Nous étions alors dans un contexte où il y avait de l'emploi et où les prestataires de l'aide sociale étaient à 80 % des personnes jugées &laqno;inaptes» au travail.

Aujourd'hui, le contexte est totalement inversé. Le niveau d'emploi est beaucoup plus faible et 80 % des prestataires de la sécurité du revenu sont maintenant jugés &laqno;aptes» au travail. C'est pourquoi la plupart des pays de l'OCDE ont jugé urgent de surveiller et d'accompagner l'activité de recherche d'emploi des bénéficiaires de prestations et d'intégrer dans les mêmes services les activités liées au placement et aux allocations. Le livre vert du gouvernement du Québec adhérait lui aussi à cette philosophie. « Faire autrement, pouvions-nous y lire, aurait pour effet de faire disparaître le lien entre la prestation et la recherche d'emploi et pourrait même contribuer au problème de persistance du chômage. » (1)

Malheureusement, le gouvernement québécois a renié les principes qu'il avait lui-même énoncés. La séparation administrative de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec risque de marginaliser davantage les assistés sociaux qui représentent, et de loin, la clientèle la plus difficile à intégrer au marché du travail. À notre avis, elle ne pourra que maintenir la dépendance des exclus du Québec, sans compter

que la cohabitation des structures plutôt que leur fusion coûtera 22 millions de dollars de plus par année aux contribuables québécois.

---

(1) Livre vert sur la réforme de la sécurité du revenu, Gouvernement du Québec, 4e trimestre 1996, p.39.
Ce texte a été publié dans La Presse du 3 juillet 1997.

À quoi sert votre syndicat ?

par Nicole Brien
directrice du comité des avantages et des assurances

Un syndicat, ça peut servir à mille et une choses. Par exemple, les femmes qui ont bénéficié d'un congé de maternité depuis le 10 avril 1992 seront contentes d'apprendre que, depuis cette date, les deux dispositions suivantes s'appliquent :

- pour les congés d'adoption, on a droit à 12 semaines avec prestations supplémentaires de chomage (PSC) à 90 % et à une exonération des cotisations à la caisse de retraite;
- pour les congés de maternité, on a droit à 20 semaines avec PSC à 90 %, de même qu'à une exonération des cotisations à la caisse de retraite.

Demandes de rachat

En mai dernier, les demandes de rachat des caisses de retraite ont été traitées en bloc par le Service du personnel. La plupart des professionnels intéressés ont reçu leurs factures au début de mai 1997.

Oh ! surprise ! Dans ces factures, on n'accordait pas l'exonération pour les congés de maternité ou d'adoption pris depuis le 10 avril 1992.

Heureusement, quelques coups de téléphone et une rencontre avec l'administrateur des régimes de retraite ont permis à votre syndicat de rétablir la situation. De nouvelles factures (corrigées...) ont alors été envoyées aux professionnels.

Ce qu'il est important de savoir, c'est que :

- tant que vous ne présentez pas votre demande de rachat, les intérêts continuent de s'accumuler ;
- pour bénéficier de l'exonération et s'assurer que les périodes visées sont reconnues aux fins de participation à la caisse de retraite, il faut absolument présenter une demande à l'administrateur des régimes de retraite, puisque l'information détenue par le Service du personnel (Division de la paie et des avantages sociaux) ne lui est pas transmise.

Voici donc les coordonnées de l'administrateur : **Jean-Pierre Duclos**, administrateur des régimes de retraite, Division de la paie et des avantages sociaux, Service du personnel, 555, rue Gosford, Niveau -1. Téléphone 872-3418.

S'Trudel aux pommes à la Chevrette

Recette de déficit zéro à la mode de chez nous

par Jacques Boivin
conseiller en planification

- Ouvrez votre grand Livre blanc et dressez la table nationale de discussion ;
- Désossez bien au préalable le pouvoir municipal, en choisissant une cuisine fusion ;
- Prenez de la bonne pâte d'élus locaux et pétrissez-la dans le sens des aiguilles d'une montre en fixant un échéancier *fast-food* ;
- Faites revenir les élus municipaux en commission parlementaire et laissez mariner ;
- Faites mijoter les centrales syndicales à feu doux, en agitant constamment la menace d'une loi spéciale ;
- Faites fondre discrètement l'article 45 du Code du travail jusqu'à ce que la sous-traitance prenne une consistance onctueuse ;
- Dans un bain-« marie », faites dégorger le surplus des caisses de retraite pour éviter que les effectifs rationalisés ne restent collés ;
- Faites passer les employés municipaux à la casserole, en faisant dissoudre les conventions collectives jusqu'à ce que la masse salariale s'amincisse de 6 % et que s'évapore le différentiel avec le secteur privé ;
- Dégraissez la fonction publique municipale et substituez aux emplois syndiqués d'autres ingrédients, en ajoutant les sociétés d'économie mixte et en faisant monter l'économie sociale en mayonnaise ;
- Réfrigérez l'enthousiasme des élites régionales et faites ramollir leur volonté de décentralisation, en mettant le couvercle sur les revendications d'autonomie et de contrôle du développement local ;
- Portez les milieux populaires au point d'ébullition en incorporant une réforme de la sécurité du revenu à saveur néo-libérale ;
- Épicez joyeusement, en ajoutant la facture du transport scolaire et des services de police spécialisés, tout en faisant flamber le compte de taxe foncière ;
- Mettez les élus locaux sur les charbons ardents, et amenez-les à extraire encore un peu de jus de la poche des contribuables en leur transférant le déficit d'exploitation de HLM ;

- Faites réduire les MRC à feu vif, farcissez les structures régionales de CLD et de CLE en recouvrant de CRD ; introduisez subrepticement la CAR ; ajoutez les autres lettres de l'alphabet, s'il en reste !
- Préchauffez l'assiette fiscale municipale au four en y délestant la facture de la voirie locale ;
- Nappez le tout d'un coulis de discours social-démocrate assaisonné d'adaptation à la mondialisation et aromatisé de responsabilisation des citoyens, tout en tartinant épais sur le maintien de la cote de crédit du Québec ;
- Servez à chaud à la Table des préfets et maires au moins un an avant les élections pour éviter que ce festin ne reste en travers de la gorge des convives et que ne subsiste un arrière-goût le jour du scrutin !

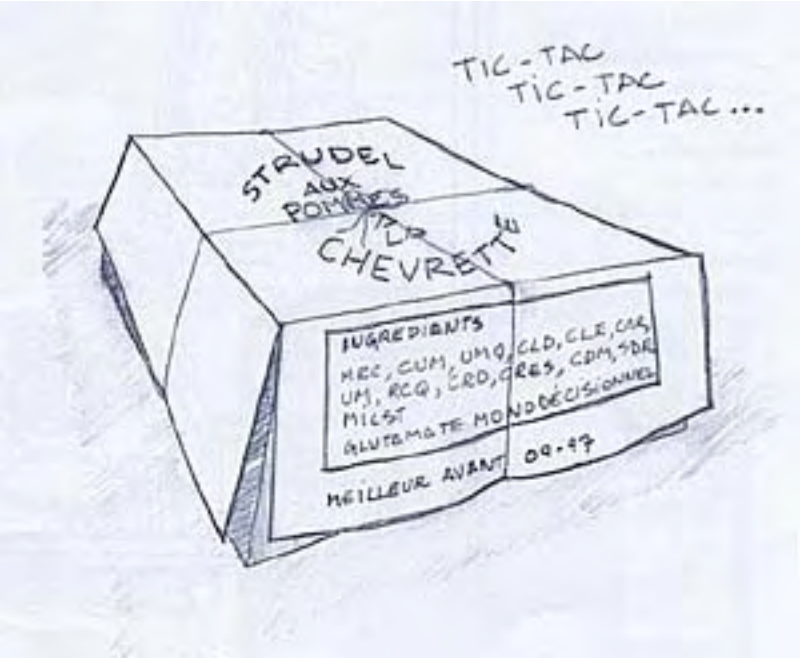

Variante : S'Trudel aux pommes et à la sauce métropolitaine

- Dénoyautez patiemment les pommes de discorde métropolitaines, en introduisant un ministère de la Métropole doté d'un budget régime minceur ;
- Ajoutez une Commission de la métropole dans un panier de crabes et mélangez bien les structures de concertation existantes pour éviter la formation de grumeaux décisionnels à la base ;
- Garnissez l'agenda des membres de la Commission de sous-comités occupationnels pour diluer les alliances éventuelles ;
- Déglacez le consensus en incorporant des ingrédients socioéconomiques dans le processus décisionnel ;
- Étalez une généreuse portion de développement urbain sur l'ensemble du territoire afin que les promoteurs obtiennent leur part du gâteau ;
- À l'aide d'un fouet, étendez une mince couche d'équité fiscale sur une base régionale, tout en évitant de réduire en purée les appuis électoraux des banlieusards qui risqueraient de déguster ;

- Jetez de l'huile sur le feu en saupoudrant la facture des équipements métropolitains sur l'ensemble du territoire ;
- Faites revenir la viande chevaline dans la margarine « Blue Bonnets » et transférez les revenus de l'Hippodrome dans l'assiette fiscale provinciale ;
- Coupez le budget de l'éducation en fines lamelles et faites blanchir les contribuables montréalais en provoquant une hausse de 45 % des taxes scolaires ; adoucissez l'arrière-goût avec un zeste de pacte fiscal ;
- Divisez la ration en cinq régions administratives pour éviter que la portion métropolitaine du gâteau ne prenne trop de poids par rapport à l'ensemble de la tarte.

Conseil pratique :

Il est toujours plus facile d'en beurrer au niveau du discours que de garnir une assiette fiscale locale ! Au risque de marcher sur des oeufs, tout bon Chef ne doit donc jamais partager ses recettes. Laissez donc les villes cuisiner leur développement sur la base de l'impôt foncier et lavez-vous-en les mains !

Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal

Membre du Conseil québécois des professionnels, professionnelles et cadres (CQPC)

Collaborateurs

Jacques Boivin
Marielle Delorme
Louis-Alain Ferron
Laurent Lavigne
Carole Paquin
Michel Vézina

Secrétariat

Hélène Gauthier

Direction artistique

Guylaine Bérubé Design

Imprimé par MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :

281, St-Paul est
Bureau 101
Montréal (Québec) H2Y 1H1

Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 844-3585

Exécutif

Président

Michel Vézina 845-9646

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorier

Lucille Prud'homme

Vice-président CUM

Louis-Alain Ferron

Vice-président Ville

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel 872-4555

Vice-présidente Administration et formation

Philippe Briand

Comités

Caisse de retraite

Gisèle Jolin

Développement professionnel

Azad Temisjian

Communication

Carole Paquin

Registrariat

Alain Ruel

NOUVELLES express

Consultations sur notre prochaine convention collective

Eh oui ! notre convention collective arrive à échéance, et un projet de contrat de travail pour les trois prochaines années sera en préparation au cours de l'automne ! Vos représentants de section organiseront des rencontres consultatives où vous pourrez discuter des enjeux et soumettre vos idées.

L'assemblée de la caisse de retraite à votre agenda

La prochaine assemblée annuelle de la caisse de retraite des professionnels de la Ville de Montréal aura lieu le 15 septembre à 19 h au centre Saint-Pierre, salle 200, 1212, rue Panet. Notre caisse de retraite est actuellement un objet de convoitise pour les élus municipaux et provinciaux. Soyez donc présents à l'assemblée pour défendre vos intérêts.

Bienvenue aux chimistes

Des procédures ont été entreprises auprès du commissaire du travail pour que l'unité Ville du Syndicat des chimistes joigne les rangs de notre syndicat. Ce sont les chimistes qui en ont fait la demande et nous leur souhaitons la bienvenue.

Récupération du 1 %

Notre dossier de récupération du 1 % résultant de l'abrogation de la loi 102 est actuellement en arbitrage et sera entendu au début de l'automne. Nos demandes ont été faites selon les termes votés par nos membres lors de l'assemblée générale spéciale du 5 mai. Les résultats de l'arbitrage vous seront communiqués dès qu'ils seront connus.

Formation à la carte

Le Comité de développement professionnel continue de recevoir vos projets personnels de formation. N'hésitez pas à communiquez avec Hugues Chantal pour toute information au 872-5908.

Laissez-nous un message

Pour plus d'efficacité, nous avons fait installer une boîte vocale sur notre ligne de téléphone. N'hésitez pas à nous laisser un petit message, nous vous rappellerons le plus tôt possible.

Avez-vous déménagé ?

N'oubliez pas de nous informer de tout changement d'adresse au bureau ou à la maison pour que nous puissions communiquer avec vous en tout temps.

Midi-vidéo : tout un programme

La Division du développement de l'organisation vous propose tout un programme de vidéos à l'heure du lunch. Les projections ont lieu de 12 h 30 à 13 h 30 à l'auditorium du pavillon La Fontaine, au 1301, rue Sherbrooke Est. Votre participation est considérée comme du temps de perfectionnement (code 49).

Le mardi 16 septembre : Gérer son stress

Pour ceux et celles qui n'ont pas pris de vacances ou qui entrevoient une année difficile : les attitudes et habitudes à adopter pour prémunir son corps et son esprit contre le stress.

Le mardi 21 octobre : Bâtir une équipe

Comment les attitudes et la collaboration de chacun des participants influencent le climat et la productivité d'une équipe.

Le mardi 18 novembre : Le management moderne

Profitez de l'expérience et des connaissance des plus grands penseurs et praticiens du management moderne.